

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de VIRE SUR LOT**

PREFECTURE DE CAHORS  
Date de réception de l'AR: 18/11/2023  
046-214603367-20231116-DE\_03\_16\_11\_23-DE

Séance ordinaire du 16 novembre 2023

*Date de la convocation : 08/11/2023*

**Objet : 3- Enquête publique captage de Bru (DE\_03\_16\_11\_23)**

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

**Présents :** Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Eric MONTAGNE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

**Représentés :** Francis LOYGUES par Edmond HARTMANN

**- Absents excusés :**

**- Absents :**

**Secrétaire de séance :** Patrice MATENCE

Objet : enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en place de périmètres de protection et des demandes d'autorisation environnementale concernant le captage de « Bru »

Madame le Maire informe le conseil municipal que par arrêté n° E 2023-285 du 22 septembre 2023, une enquête publique unique dans le cadre des demandes d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique relatives au captage de Bru sur la commune de Vire sur Lot est prescrite d'une durée de 31 jours du 16 octobre 2023 à 14h au 16 novembre 2023 à 17h.

Au terme de la procédure, la Préfète du Lot statuera sur l'utilité publique de l'opération au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Madame le Maire expose au conseil municipal les points suivants :

La nature et l'objet de l'enquête publique :

Les demandes d'autorisations environnementales, la dérivation des eaux effectuée prioritairement à des fins d'alimentation en eau potable et la mise en place de périmètres de protection.

A ce titre les enquêtes publiques relatives à la mise en place de périmètres de protection sont des enquêtes de droit communs.

Les éléments techniques se rapportant aux conditions de production et de traitement de l'eau destiné à la consommation humaine ne sont pas soumis à l'enquête publique ; ils constituent une information générale permettant de préciser le contexte et l'enjeu de la procédure.

La présentation de la distribution :

La Commune de Vire sur Lot comprend une seule unité de distribution (UDI) alimentée par un forage au lieu-dit « Bru ».

La production représente 100 % de la production totale, la population desservie se situe aux alentours de 431 habitants.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis par voie délibérative sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable sur le projet de déclaration d'utilité publique concernant le captage de Bru sur la commune de Vire sur Lot pour :

- La dérivation des eaux, sur le site de captage et l'établissement des périmètres de protection.
- L'autorisation de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.
- L'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,  
pour copie certifiée conforme  
Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture  
et publication en Mairie le 21/11/2023

Madame le Maire

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0